Présentation synthétique : Compte administratif 2020 VILLE

Le montant des opérations de l'exercice en dépenses de fonctionnement est de 12 464 479,79€ (pages 6, 8,14) et en recettes de fonctionnement : 13 968 946,13 € (pages 6,8,16).
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses d'investissement est de 3 711 576,81 € (pages 6,9,18) et en recettes d'investissement : 5 088 691,72 € (pages 6,9,20).

Quant au résultat de clôture :page 5 f)
En fonctionnement, il présente un excédent de 5 406 668,81€, et en investissement, un delta de 284 301,46€.

Le montant des Restes à réaliser en dépenses est de 2 269 430,00 € et en recettes 1 252 459,00€, ainsi 1 301 272,46€ ont été affectés en investissement, et 4 105 396,35€ ont été reportés en fonctionnement au budget primitif 2021. Soit un résultat de clôture de 5 122 367,35€

Quant à la section de fonctionnement :
A/ pour les dépenses :
Page 13:

- Chapitre 011 :

les charges à caractère général s'élèvent à 3 454 616,33 €, dont 71 456,97€ de dépenses rattachées.

- Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 6 317 861,99 €

- Chapitre 014 : pour 617 337,00€

Il s'agit de dégrèvement pour les locaux vacants, l'attribution de compensation versée à la Communauté d' Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, et du reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

- Chapitre 65 :

Le montant des autres charges de gestion courante, pour 897 153,19€
Il s'agit : des redevances pour l'utilisation de licences, des indemnités des élus, frais de mission, cotisations, des admissions non valeurs, des autres contributions (participation de la commune pour le Sivom de la Gohelle, convention droit du sol, et redevance versée pour le traitement déchets recyclables avec l'agglomération, de la location du tractopelle, des redevances scolaires, et du paiement des droits d'auteur pour la diffusion publique, des subventions versées au CCAS, et aux associations, de régularisation des prélèvements à la source.

- Chapitre 66 :

Les charges financières s'élèvent à 249 709,10€.

- Chapitre 67 :

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 191 113,21€, dont 2 830,06€ de charges rattachées : dont notamment 45 390,15€ au compte 6718 pour les remboursements suite au covid (location de salle, cantine, garderie, classe de découverte) et le solde du compte Brottes suite au protocole de fin de contrat avec la saur.
et 140 000,00€ pour la dotation de fonctionnement versée au budget CAHL ,

- Chapitre 68 : 15 758,00€ au titre des provisions.

- Chapitre 042 : pour 720 930,97€

Il s'agit des écritures d'ordre pour les dotations aux amortissements, dont le détail est repris page 20 bis), et des écritures de cession (sortie des véhicules, échange entre la ville et foncière directe)

B/ pour les recettes :
Page 15 :

- Chapitre 013 :

Les atténuations de charge s'élèvent à 529 393,42€, essentiellement pour des avoirs et les remboursements de rémunérations.

- Chapitre 70 :

Le produit des services s'élève à 702 793,75€, dont 320 549,45€ de remboursement par la saur suite à l'achat d'eau en gros pour les 2/3 et 4ème trimestre de 2019.

- Chapitre 73 :

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 173 001,91€ dont 4 090 205,00€ pour les contributions directes.

- Chapitre 74 :

Le montant des dotations et des participations reçues est de 7 016 058,92€.

- Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 251 910,75€, pour le solde de la redevance de l'agence de l'eau, les revenus des immeubles, des fermages et du solde de la surtaxe communale 2019, régul du Prélèvement à la source, remboursement de trop perçu d'indemnité des élus,

- Chapitre 76: pour 2 218,76€

Il s'agit du remboursement à la ville par le budget BI des intérêts payés suite aux renégociations des emprunts supportés par le budget ville.

- Chapitre 77 :

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à 145 935,26€.
Il s'agit notamment de recouvrement de créances admises en non valeur, recette suite au non renouvellement de compteurs, de dégrèvement sur exercice antérieur, de régularisation de trop perçu par la CALLens Lievin, du produit des cessions, et des remboursements de sinistres.

- Chapitre 78 : pour 149,00€

Il s'agit de la reprise provision suite à des admissions en non valeur.

- Chapitre 042 : pour 147 484,36€

Il s'agit d'écritures d'ordre, recettes de fonctionnement qui s'équilibrent en dépense d'investissement, chapitre 040 page 18, (travaux en régie, amortissement des subventions)

Quant à la section d'investissement :
page 17
A/ pour les dépenses :

- Chapitre 20 : pour 57 096,22 et 79 579,00€ en restes à réaliser.

Il s'agit de frais d'études, d'insertion et de licence.

- Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est de 1 435 304,90€ et 163 256,00€ de restes à réaliser.
Pour l'essentiel :

Achat de terrains notamment au Sivom de la Gohelle, d'immeubles bâtis (Agora Forum), désamiantage, pose alarme, sécurité incendie, entretien des salles de sport, des bâtiments scolaires et communaux,, entretien de la voirie, raccordement aux réseaux électriques, installation de dispositifs hydroéconomes, installation poteaux incendie, achat de véhicules et de matériel roulant, outillages, pose de clôtures, travaux d'éclairage public, équipements informatiques et de bureau, mobilier, barrières de sécurité, électro ménager, instruments de musique, ……

- Chapitre 23 :

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 932 740,53€ et 2 026595,00€ de restes à réaliser.

Pour l'essentiel :
Réfection de toitures, travaux de menuiseries, création de toilettes, travaux Eglise, création de parking, rénovation du City park et création de boulodromes, rénovation voiries cité du fonds de Sains, démolition hangars rue Jean Jaurès, salle Douphy, maitrise d'œuvre bâtiment Forma,

- Chapitre 10 :

8 800,00€ pour annulation titre 1380/2019 libelle à tort sur le p503 "taxe d'aménagement" au lieu de DETR (éclairage et sonorisation Centre Brassens)

- Chapitre 16 : pour 1 002 060,02€

Il s'agit de l'annuité en capital des emprunts. Le capital restant dû est de 7 287 456,58€

- Chapitre 27:

Pour 33 300,06€, il s'agit des avances versées par le budget principal aux budgets lotissements.
21 910,00€ pour Haut Verson, 10 670,06€ pour Voltaire et 720,00€ pour Paradis.

- Chapitre 040 : 147 484,36€

Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042 page 15. Le détail a été exposé lors de l'étude de la section de fonctionnement.

- Chapitre 041 : 94 790,72 €

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 et recette d'investissement chapitre 041 (page 20), : transfert de frais d'études et d'annonce.

B/ pour les recettes :
Page 19 :

- Chapitre 13 :

Il s'agit des subventions d'investissement pour 229 949€, et 1 127 459,00€ de restes à réaliser :
Il s'agit notamment :
* de subventions de la DRAC, de la région, de la CABBALR pour la rénovation de l'Eglise,
* de la région pour les travaux de rénovation de l'Agora Forum,
* de la FDE pour les travaux d'éclairage public,
* de la DETR pour éclairage et sonorisation Centre Brassens.

Et des amendes de police.

- Chapitre 16 : 2 561,18€

Compte 1641 : il s'agit de régul de frais consécutifs au taux de change avec les francs suisses (emprunt 404/ frais imputes à tort au compte 1641 au lieu d'un compte classe 6)

- Chapitre 21 : 482,15€

Compte 2111 : il s'agit d'excédents de provisions frais vente et de servitudes par la SCI Denoyelle

- Chapitre 10 :

4 024 289,15€, réparti pour le FCTVA, la Taxe Locale d'Aménagement et l'affectation des résultats.

- Chapitre 138 : 6 966,73€ et 125 000€ de restes à réaliser :

Il s'agit su solde de la subvention pour la rénovation du multi accueil.

- Chapitre 27 :

Compte 27638 : pour 8 721,82€, il représente le montant de la participation en capital du budget BI pour le remboursement des emprunts supportés par la ville.

- chapitre 040 :

iI s'agit des écritures d'ordre pour 720 930,97€, dont le détail est repris page 20 bis. Il s'agit de recettes d'investissement, qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement, chapitre 042, page 14 et dont l'explication a été donnée lors de l'étude de la section de fonctionnement.

- chapitre 041 :

pour 94 790,72 €. Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 (page 17) et recette d'investissement chapitre 041 (page 20), dont l'explication a été donnée pour la dépense d'investissement.

Retour

Retour